



L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Danny Defago, Président, ouvre la séance à 19h00, il salue concitoyennes et concitoyens et passe la parole au Vice-président, M. Sébastien Menoud pour la conduite de l'assemblée bourgeoisiale. Le Vice-président informe que l'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et par diffusion d'un tout ménage.

Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée bourgeoisiale
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation et adoption du budget 2019 de la bourgeoisie
4. Divers
5. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

L'ordre du jour ne fait pas l'objet de remarque particulière.

2. Nomination de scrutateurs

Sont désignés par l'Assemblée : Mme Pascale Barras et M. Renaud Pitteloud.

3. Présentation et adoption du budget 2019 de la bourgeoisie

Le Vice-Président présente et commente les budgets bourgeoisiaux 2019.

Charges de fonctionnement	Fr 28'450.-
Revenus de fonctionnement	Fr 10'634.-
Excédents de charges	Fr 17'816.-

Dépenses d'investissements	Fr.	-.-
Recettes d'investissements	Fr.	-.-
Diminution de la fortune nette	Fr.	17'816.-

Le Vice-président, au cours de la présentation, informe de la situation des parcelles des vignes propriété de la Bourgeoisie de Vex, sises sur la Commune de Sion, exploitées par la Cave Dubuis Rudaz, dont les murs en pierres sèches feront partiellement l'objet de réfections budgétisées en 2019.

Aucun investissement n'est prévu pour 2019.

A l'issue de la présentation, Sébastien Menoud invite l'assemblée à faire part de ses questions éventuelles.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Vice-président soumet au vote l'approbation du budget 2019 de la bourgeoisie.

L'assemblée, par voie de main levée, à l'unanimité des voix, accepte le budget 2019 de la bourgeoisie tel que présenté.

4. Divers

Sans divers à présenter, M. Menoud invite une dernière fois l'assemblée à faire part de ses questions éventuelles.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le Vice-président passe au dernier point de l'ordre du jour.

5. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

M. Menoud donne lecture du procès-verbal minute à l'assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever. Enfin, il soumet ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 13 décembre 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité des voix.

Vex, le 13 décembre 2018/mab

Le Vice-Président
Sébastien Menoud

La Secrétaire
M-France Bovier